

Pour un Système de Retraite Équitable Mobilisons-nous partout en France

<http://efp-cgt.reference-syndicale.fr/>

Le SNPEFP CGT s'associe à la Confédération et à notre Fédération, la FERC, pour appeler à une mobilisation et une journée d'action le 5 décembre 2019.

La retraite, les services publics, l'Éducation Nationale, la santé, les transports, la formation professionnelle sont les sujets de mobilisation pour cette journée qui s'annonce importante. Dans nos secteurs, nous subissons aussi une forte dégradation de nos conditions de travail.

Le projet retraite présenté par Macron s'attaque à notre système de retraite solidaire tel qu'il existe depuis 1945.

Le système de retraites par points est une remise en cause systémique de nos retraites qui sont basées sur un salaire socialisé et solidaire entre les générations (les actifs financent les pensions des retraités).

Le passage à un système totalement individualisé où chaque salarié devra accumuler des points, dont la valeur pourra varier, tout au long de sa carrière, constitue une profonde remise en cause de notre modèle social solidaire.

Le recul de l'âge de départ basé sur le principe de la décote selon un âge pivot à 64 ans avec une hausse progressive (*on est loin de la retraite à 60 ans*) a pour objectif unique de réduire le montant des pensions. En effet, alors que le nombre de retraité va augmenter, la part du PIB dédié aux retraites serait bloquée à 14 %, elle est déjà à ce jour de 13,8 %.

Dans les prochaines décennies, cela ne peut que conduire à une baisse générale des retraites pour la plupart des salariés. Une somme globale et fixe à se partager avec un nombre variable de bénéficiaires veut dire inévitablement une baisse des pensions.

La CGT exige :

- Le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires, avec le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- La suppression des décotes et des surcotes
- La prise en compte des années travaillées à l'étranger
- La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.

**Soit le renforcement du système actuel
plutôt que son abandon.**